

# Conflits

La plupart des corvidés indigènes n'occasionnent aucun dommage. Toutefois, les corneilles peuvent causer des dégâts lorsqu'elles recherchent leur nourriture dans les terres cultivées, comme, par exemple, les champs de maïs.



# Que faire ?

## Mesures d'effarouchement

Les corvidés sont des animaux très intelligents. Leur forte capacité d'apprentissage rend les mesures d'effarouchement répétitives vite désuètes. Il faut donc varier les méthodes.

1. Grands ballons gonflés à l'hélium, flottant à 20 m. Densité 3 ballons/ha.
2. Bandes de plastique colorées tendues à 1 m du sol.
3. Appareils de détonation (Pétards à corbeaux).
4. Appareils alliant stimuli acoustiques et visuels.
5. Voiture stationnée à côté du chemin.
6. Des CD suspendus s'avèrent efficaces, surtout lors d'un bon ensoleillement.
7. Exposition de plumes de corneille au sol et d'épouvantails.

# Les Corvidés



en campagne

# Que faire ?

## Technique de culture

1. **Période des semilles**  
Choisir une période de semilles permettant une levée rapide.
2. **Semis «propres»**  
Éviter de laisser des semences ou des grains à la surface du champ.
3. **Pause entre les travaux de préparation et semis**  
Le labourage et le hersage attirent les corvidés. C'est pourquoi il est conseillé d'attendre 1 ou 2 jours entre les travaux de préparation et les semilles.
4. **Favoriser la diversité des structures**  
Les corvidés préfèrent les champs dégagés. Des bosquets et des haies abritent leurs prédateurs. La durée des visites des oiseaux peut ainsi être réduite.

# Tirs

Les corneilles et les corbeaux freux sont protégés du 16 février au 15 juillet. Néanmoins, une autorisation peut être octroyée pour les tirs de corneilles vivant en groupe dans les champs.

**Les tirs de corvidés ne permettent pas de réguler leur population et ne sont pas une solution à long terme.** Toutefois, le tir d'un individu provenant d'une troupe peut à court terme tenir les congénères éloignés des cultures, notamment si les plumes de l'oiseau mort sont exposées sur le champ.

# Contact

Pour toutes questions, veuillez prendre contact avec le garde-faune de votre région ou avec la centrale du SFN.



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG  
Service des forêts et de la nature SFN

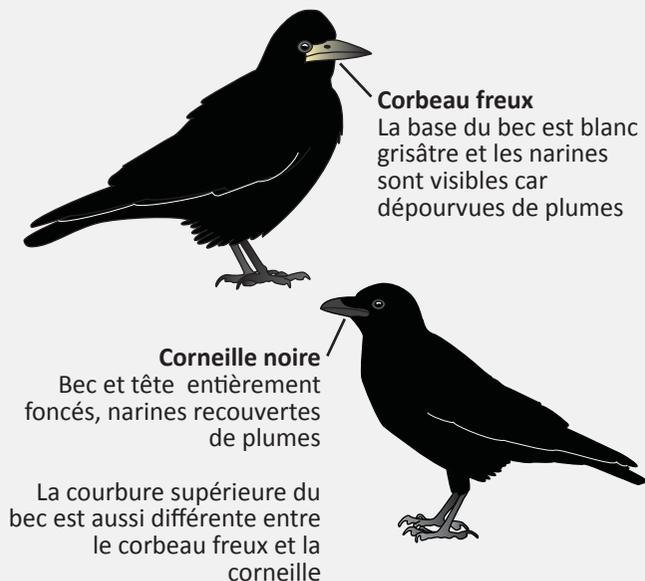


[www.fr.ch/sfn](http://www.fr.ch/sfn)

## Corbeau freux

Nom scientifique	<i>Corvus frugilegus</i>
Poids	environ 500 g
Taille	environ 45 cm
Envergure	environ 80 cm
Famille	Corvidés
Régime alimentaire	Omnivore
Site de nidification	Cime des arbres
Nombre d'oeufs	2 à 6
Durée d'incubation	18 jours (mi-avril)
Âge maximal	20 ans
Statut	Chassable depuis 2012
Période de protection	Du 16 fév. au 15 juillet

## Corbeau freux ou Corneille noire?



## Prédateurs ?

Tous les corvidés suisses se nourrissent d'autres animaux. Mais ils sont avant tout des opportunistes. En fonction des saisons et des régions, ils s'alimenteront de plantes, de déchets ou de carcasses.

Les corvidés sont considérés comme des grands prédateurs des petits passereaux. Mais leur rôle est exagéré. Certes, ils pillent de temps à autre les nids des passereaux, mais à ce jour, aucune étude n'a pu démontrer un impact durable des corvidés sur ces populations d'oiseaux.

En conséquence, il n'est pas justifié de tirer des corvidés pour protéger les petits passereaux.

## Corneille noire

Nom scientifique	<i>Corvus corone</i>
Poids	environ 550 g
Taille	environ 50 cm
Envergure	environ 80 cm
Groupe	Corvidés
Régime alimentaire	Omnivore
Site de nidification	Arbre
Nombre d'oeufs	4 à 6
Durée d'incubation	18 jours
Âge maximal	20 ans
Statut en Suisse	Chassable
Période de protection	Du 16 fév. au 15 juillet

## Corneilles noires

Dans les populations de corneilles noires, il existe des individus nicheurs et d'autres qui ne le sont pas. Les nicheurs forment des couples durables et occupent toute l'année un territoire de 10 à 40 ha.

Les individus qui ne sont pas nicheurs forment des bandes qui vont de quelques douzaines à plus de 100 individus.

Les effectifs de corneilles noires dépendent de la qualité de l'habitat. Plus il est nourricier, plus la population de corneilles augmentent.

## Protégé ou non?

Dans le canton de Fribourg, on compte 8 espèces différentes de corvidés: le geai des chênes, la pie bavarde, le cassenoix moucheté, le chocard à bec jaune, le choucas des tours, le corbeau freux, le grand corbeau et la corneille noire.

Trois de ces espèces sont protégées par la loi fédérale sur la chasse: le cassenoix, le chocard, et le choucas.

Le choucas, très vulnérable, figure sur la liste rouge.